



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 10 FEV. 2014

ARRETE
portant autorisation d'occupation du domaine public le
dimanche 18 mai 2014

N° Départ : 30/2014/1/PM/MC/DS

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,
- Vu** la demande de l'association « Les Récres d'Alphonse Daudet » de Solliès-Pont en date du 23 janvier 2014,

Considérant que pour assurer la sécurité des participants à la vente au déballage dénommé « vide grenier », il convient de réserver l'espace aux abords des Berges du Gapeau.

arrête

Article 1 : Le domaine public sera occupé le dimanche 18 mai 2014 de 7 heures à 18 heures à l'occasion d'une vente au déballage dite « vide grenier » organisée par l'association « les Récérés d'Alphonse Daudet » de Solliès-Pont.

Article 2 : Cette vente se fera sur l'espace des abords des Berges du Gapeau.

Article 3: Le présent arrêté sera affiché à compter du vendredi 16 mai 2014.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

